



mise en congé forcé en fin de contrat

Par **maria34**, le **20/11/2009** à **19:49**

Bonjour, je suis en CAE auprès d'une association depuis le 1 juin 2010, mon contrat initial de 3 mois a été renouvelé une fois en août, arrivant au terme de mon contrat à la fin du mois, ma responsable m'a annoncé aujourd'hui qu'elle me mettait en congé payé jusqu'à la fin du mois car elle n'a pas les moyens de me payer le salaire plus les congés payés en fin de mois. ma question est : a-t-elle le droit de m'informer au dernier moment ? peut-elle m'obliger à me mettre en congé ? que dois-je faire éventuellement pour contester ? sachant qu'elle me convoque ce mardi à un rendez-vous pour faire le point sur les 6 mois écoulés, alors que je suis sensé être en congé !!! merci pour vos réponses par avance.

Par **Paul PERUISSET**, le **21/11/2009** à **17:03**

Bonjour Maria,

Je suppose que votre contrat a débuté le 1er juin **2009**.

L'employeur n'a pas le droit de vous obliger à prendre vos congés payés puisqu'il s'agit de prise de congés par anticipation, qui nécessite obligatoirement votre accord.

Votre employeur n'a pas le droit non plus de vous convoquer durant vos congés payés.

Enfin, pour contester: Lui envoyer un courrier RAR en dénonçant les faits et lui demandant de vous verser le salaire correspondant en lieu et place des congés payés imposés illégalement et de vous verser à la fin de votre CDD, l'indemnité compensatrice de CP.

Si l'employeur ne veut rien entendre, il vous faudra saisir le Conseil de Prud'hommes.

Cordialement,
Paul.